



## musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07 tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS

mel: org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 11 juin 2015

## **Culture SNMD**

## Patrimoines et démocratisation encore rognés

## Une « erreur »

« Cela a été une erreur de baisser le budget de la Culture. Il ne faut jamais donner de mauvais signe quand on parle de culture. »

**Manuel Valls**, Premier ministre, dimanche 17 mai, à Cannes.

Car la culture est jugée très rentable dans un rapport des ministères de l'Économie et de la Culture de 2014 : elle contribue pour 3,2 % au PIB de la France (calcul INSEE) et 6 % de la valeur ajoutée de la France.

Au ministère de la Culture et de la Communication, la sphère des Patrimoines (musées, monuments, archives, architecture, archéologie) n'est pourtant pas épargnée :

le budget Patrimoines a baissé de 12,5 % entre 2012 et 2015.

Dans le triennal 2015-2017, il baisse encore de 6,20 %.

Le 15 avril 2015, le ministre des finances, Michel Sapin, annonce les économies <u>supplémentaires</u> prévues pour l'État et ses opérateurs en 2015 dans le programme de stabilité budgétaire transmis à la Commission européenne :

700 millions € sur les ministères en annulations de crédits

500 millions € sur les opérateurs (agences et établissements publics) pour satisfaire Bruxelles.

Certains ministères, est-il précisé, seront épargnés, dont la Culture fait partie. Il n'en est rien.

Hier, 10 juin, a été publié au Journal officiel le décret n° 2015-639 (du 9 juin 2015) portant annulation de crédits des ministères, pour 2015.

Le ministère de la Culture devra se serrer un peu plus la ceinture de façon « modérée » à hauteur de 3 millions €.

Sur quels titres ? Celui... des Patrimoines (programme 175), pour 500 000 €.

Et celui de la Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (programme 224, une « priorité » de Manuel Valls et Fleur Pellerin) pour 2,5 millions €.

Reste à savoir comment le MCC va ventiler ces 2,5 M € en moins sur le 224, qui englobe aussi cette année la masse salariale des agents T2, et supporte habituellement un gel de 5 % au titre notamment de la réserve parlementaire.

Reste aussi à savoir comment sont répartis les 500 millions € d'économies supplémentaires sur 2015 imputées aux opérateurs. À ce jour, il n'y a pas de point « Affaires financières » inscrit au Conseil d'administration du M'OO le 23 juin 2015, comme c'est le cas en général au 2<sup>nd</sup> C.A. de l'année.

Enfin, en 2016, un effort <u>supplémentaire</u> devra être réalisé sur l'emploi par les opérateurs de l'État, par une baisse de leurs effectifs (plafond d'emploi T3).

La diète de l'austérité se poursuit allègrement.